

## DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_68</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

**Objet : Demande de subvention pour le développement d'outils pédagogiques à destination des scolaires sur les risques naturels (programme VEMAR)**

Par la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 06 décembre 2018 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président :** Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance :** Philippe CHABRAND

**Région :** Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras :** Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

**Communes :**

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMANN (1 voix); Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération du Comité syndical 2016\_67 en date du 6 décembre 2016 approuvant le dossier de candidature du PAPI complet et la programmation d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Queyras ;

**DELIBERATIONS**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_68</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

**Objet : Demande de subvention pour le développement d'outils pédagogiques à destination des scolaires sur les risques naturels (programme VEMAR)**

- La délibération du Comité syndical 2017\_40 en date du 21 septembre 2017 approuvant la modification du plan de financement des actions d'éducation et de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Queyras ;
- L'article 1 de la charte *Pour un nouveau Parc* : « Notre Parc se donne pour mission de sensibiliser sans relâche ses habitants et ses visiteurs à l'environnement et au territoire. Par des actions d'éducation, il doit permettre aux résidents, aux scolaires, aux touristes, de mieux connaître le Queyras et d'agir individuellement et collectivement pour y préserver la vie. »
- L'orientation B9 de la charte *Pour un nouveau Parc* - solidarités internes et solidarités externes, la vie ensemble, la vie des autres : « L'éducation est un levier de l'éco-citoyenneté. Nous mettons en œuvre une politique ambitieuse d'éducation au territoire et à l'environnement prenant appui sur un schéma commun d'interprétation. »
- L'orientation B3 : « L'eau en montagne, protéger la vie » et plus particulièrement : « entretenir la mémoire des risques naturels (...) mettre en place un dispositif de sensibilisation aux risques. »

**Considérant :**

- Que l'éducation à l'environnement est une des cinq missions fondamentales des Parcs naturels régionaux ;
- La mission du Parc de poursuivre le développement d'une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire particulièrement adaptée à la spécificité de la montagne ;
- La programmation de ce projet dans le PAPI complet du Guil ;
- Le soutien voté par l'Etat et par le Département pour le financement de ce projet en dehors de la convention cadre PAPI ;
- Le retrait de la Région Sud-PACA dans la majorité des actions du programme PAPI.

**Le Comité syndical, réuni le 06 décembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice :	24	<b>Nombre de suffrages exprimés : 17</b>
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0      Pour : 17
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	4	

**Décide :**

De lancer le projet de développement d'outils pédagogiques à destination des scolaires sur les risques naturels ;

De solliciter l'Etat au titre du FPRNM et le Conseil Départemental pour le financement de cette opération ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

# DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-PROGVEMAR-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_68</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

Objet : **Demande de subvention pour le développement d'outils pédagogiques à destination des scolaires sur les risques naturels (programme VEMAR)**

DEPENSES	TTC	RESSOURCES	TTC	
<b>Nature des postes</b>		<b>Source de financement</b>		<b>%</b>
Conception d'outils pédagogiques sur les risques naturels en montagne:	8 800	Etat	4 400	50
		Conseil Départemental des Hautes Alpes	2 640	30
		<b>Total des aides publiques</b>		<b>80</b>
		Autofinancement	1 760	20
<b>TOTAL</b>	<b>8 800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 800</b>	<b>100</b>

De s'engager à informer le service instructeur de toute modification ;

D'autoriser le Président à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

